

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 31 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le trente et un juillet deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	9	
Qui ont pris part à la délibération :	9	
Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	28/07/2025	
Date d'affichage :	28/07/2025	

Présents : Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES

Absents excusés et représentés : Mathilde DAUBE, Florent DUTREY, Anne-Laure GAROSTE, Myriam TARISSAN, Eric TILHAC

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE_2025_25	ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION A N°1305 ET 1307 APPARTENANT A MADAME ANNIE SERRES

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que nous avons demandé à Madame Annie SERRES si elle était prête à nous céder une partie de la parcelle qui lui appartient et qui est située le long de notre école pour un futur projet.

Après discussion avec Madame SERRES, elle a acceptée de nous céder, moyennant la somme de 23 100€, la parcelle cadastrée section A n°1305 d'une contenance de 4a 05ca provenant de la parcelle cadastrée section A n°556 et la parcelle cadastrée section A n°1307 d'une contenance de 2a 55ca provenant de la parcelle cadastrée section A n°557 détenant une grange.

Le règlement des frais de notaire seront à la charge de de la commune.

La commune a acceptée la proposition de Madame SERRES. Le plan de bornage, l'état parcellaire et un extrait du plan cadastral sont joints à la présente délibération.

DELIBERATION : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le prix d'acquisition et mandate Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes liés à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

